Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 JUIN 2006

L'an deux mil six, le seize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 juin 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Eau potable
- Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2005.

RAPPORT ANNUEL 2005

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat approuvé le 19/12/97 par délibération n° 1
- Durée du contrat : 12 ans à compter du 01/01/98
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 7 315 (RGP 1999)

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

I – Indicateurs techniques

Ressources totales :

	2001	2002	2003	2004	2005
M3 produits	1 136 769	1 152 912	1 160 499	1 163 360	1 200 616
Evolution	6.14 %	+ 1.42 %	+ 0.66 %	+ 0.24 %	+ 3.20 %

Détail des ressources

Ressources totales en m3 pour 2005		
Point de prélèvement	**Nature des ressources utilisées**	**Volume m3/an**
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	159 276
Brûlé	Eau souterraine	239 775
Bananes	Eau de surface	132 901
Ruisseau	Eau de surface	250 184
La Moque et Lucas	Eau de surface	45 370
Bras Sec	Eau de surface	39 138
Azéma	Eau de surface	10 542
Sous total Ressources propres		877 186
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		323 430
TOTAL RESSOURCES (Production + importation)		**1 200 616**

Volumes

	2004	2005	Variation
Volume produit	828 190	877 186	+ 5.91 %
Volume importé	335 170	323 430	- 3.50 %
Volume exporté vers St-Leu	30 106	20 210	- 32.87 %
Volume mis en distribution	1 133 254	1 180 406	+ 4.16 %

MAIRIE DE SAVIRONS

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2001	2002	2003	2004	2005
M3 facturés clients	681 192	691 832	704 949	736 931	762 957
Volumes estimés	56 838	56 838	56 838	30 000	30 000
Total M3 consommés	738 030	748 670	761 787	766 931	792 957
Evolution %	4.80	1.44	1.75	+ 0.66	+ 4.09
Nombre de clients	2 831	3034	3 203	3 320	3 521
Evolution %	7.68	7.17	5.57	+ 3.65	+ 6.05
M3 consommés/client/an	261	247	237	222	217

Nombre de branchements communaux : 39

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de 68 % en 2005 contre 65.03 % en 2004.

La longueur du réseau est de 76 436 ml dont :
- acier 17 957 ml
- fonte : 38 264 ml
- PVC : 15 907 ml
- polyéthylène : 4 308 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) L'auto-contrôle est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousses d'analyses permettant de mesurer le chlore libre, le chlore total et la turbidité en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

1 560 contrôles de ce type ont été réalisés en 2005.

Cet auto-contrôle permet de vérifier le taux de désinfectant à la fois sur les sites de traitement ainsi que sur le réseau.

2) Le contrôle par la DDAS

Sur la base du décret n° 2001-1220 du 20/12/2001 entré en vigueur le 25/12/03, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure des analyses bactériologiques à partir de prélèvements ponctuels et selon la fréquence prévue par le décret.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

61 analyses bactériologiques et 75 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2005.

Les résultats des analyses montrent :
- un taux de conformité bactériologique de 89 %
- un taux de conformité globale, tous paramètres confondus, de 75 %.

II – <u>Les indicateurs financiers</u>

a) <u>Le prix de l'eau</u>

- <u>Modalités de la tarification en 2005</u>

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

La tarification est effectuée par tranche soit :

. de 0 à 90 m3 :	0.3557 € / m3 HT
. au-delà de 90 m3 :	0.6773 € / m3 HT
Partie fixe trimestrielle :	10.73 € HT

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an avec 02 relevés des compteurs.

- <u>Modalités d'évolution et de révision de cette tarification</u> :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2005, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 417 kilos euros.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1er trimestre
- début du 2nd trimestre

La formule de révision est précisée à l'article 33 du cahier des charges approuvé le 19/12/97 et modifié par avenant en date du 07/08/98.

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 498.5 kilos euros.

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire

Tranches trimestrielles	Prix H.T.
90 m3	0.3557 €/m3
Au-delà de 90 m3	0.6930 €/m3
Partie fixe trimestrielle	10.98 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 60 m3 et de 180 m3) (Annexe)

b) Travaux :

- Réalisés en 2005 : 50 136.05 €
- Restes à réaliser 2005 : 44 327.00 €

Les travaux réalisés en 2005 par la Commune ont notamment porté sur :

- le paiement d'une partie des études pour la mise à niveau générale du réseau
- le renforcement du réseau sur la Route des Vacoas
- la reprise des branchements sur le Sentier des Orangers.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Pour l'exercice 2006, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite de réalisation des travaux pour :

- la mise à niveau général du réseau
- le renforcement des dispositifs de surveillance du réseau
- l'optimisation du fonctionnement du réseau.

Les marchés correspondants sont attribués.

c) Tableau d'évolution de la dette au 1er janvier 2006 **(voir annexe)**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du service de l'eau potable.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS